



OUVERTURE DE LA FPMA

16 JUIN 2016

Monsieur le recteur,

Cette réunion plénière s'ouvre dans un contexte où le **refus du dialogue** semble être la ligne directrice du gouvernement.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement refuse d'entendre le rejet, très largement majoritaire, **du projet de loi travail**. Depuis plus d'un an, le gouvernement refuse d'entendre les personnels qui continuent à exprimer leur refus d'une **réforme du collège** qui n'est pas celle qu'il fallait et qui n'est pas non plus celle qu'elle prétend être. Elle n'aidera pas les élèves à mieux réussir, risquant même de mettre les plus fragiles encore plus en difficulté. Elle constitue aussi, pour les personnels que nous sommes, une inutile source de complication des métiers, un encadrement renforcé, toujours plus tatillon et prescriptif, de notre activité. Elle met en danger ou dénature nombre de disciplines scolaires.

Nous avons une autre conception du dialogue social que le passage en force ou le 49-3. Souhaitons que, comme de coutume, cette FPMA soit l'occasion d'un travail apaisé et fructueux.

Le ministère de l'Éducation nationale propose la mise en place progressive **d'une nouvelle carrière**. C'est un premier pas vers une véritable revalorisation des carrières et des salaires des enseignants, des CPE et des CO-PSY. La résorption de la crise de recrutement que connaît actuellement le second degré passe en particulier par cette voie. Nous constatons avec satisfaction que le projet proposé permettrait une augmentation de traitement pour tous. Toutefois, l'étalement jusqu'en 2020 des mesures proposées n'est pas satisfaisant. De plus, l'obsession de distinguer certains au nom d'un supposé "*mérite*" conduit à ne pas mettre en place une véritable égalité de traitement de tous les personnels. Ainsi, la classe exceptionnelle risque de ne concerner qu'une trop faible partie de la profession.

Les **opérations de mouvement** sont un moment important pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation que nous représentons. Il s'agit à la fois d'assurer le service public et de satisfaire au mieux les vœux des personnels dans le respect des règles communes et de l'équité. Ces opérations sont également un moment important pour les personnels du Rectorat que nous tenons à remercier pour leur disponibilité et la qualité des documents fournis.

Pour assurer les besoins du service public d'éducation dans l'académie de Nancy-Metz, **il faut des personnels**. C'est avec soulagement que nous avons appris que, pour la première fois depuis 2005, notre académie cesserait de perdre des postes. Le bilan reste tout de même très négatif car depuis 2007, notre académie a perdu près de 2 800 postes. Alors que les créations de postes en lycées généraux et

technologiques ne compenseront pas la forte croissance démographique, la rentrée prochaine se fera sans aucune création de postes en collège. Les lycées professionnels continuent à subir les suppressions de postes. En ce qui concerne les CPE, alors que la plupart des zones de remplacement sont dépourvues de tout TZR, il n'y aura aucun CPE supplémentaire et aucune mutation sur ZR.

Pour que le mouvement soit satisfaisant pour les personnels, **il faut des postes** et que ceux-ci ne soient pas bloqués sans raisons sérieuses. Comment accepter que des postes soient bloqués pour faire augmenter le taux d'heures supplémentaires. Peut-on vraiment se satisfaire de voir de nombreux postes bloqués aux collèges de Blâmont, de Granges, de Monthureux et de Cornimont ? Comment comprendre que tous les postes du collège Jean Lamour de Nancy soient bloqués ? Quelles que soient les décisions que les collectivités locales choisiront ou pas de mettre en œuvre dans un futur plus ou moins proche, il faudra des enseignants devant les élèves dès la rentrée prochaine. Nous vous avons transmis plusieurs demandes de déblocages de postes pour lesquelles nous n'avons toujours pas eu de réponses satisfaisantes.

Pour que le mouvement soit juste, il importe d'en **respecter les règles**. Nous ne comprenons pas que l'administration se soit autorisée à déroger aux règles. Ainsi, des collègues en « *mutation simultanée* » ont été « *déliés* » pour se voir affecter dans des départements différents et à 150 km l'un de l'autre ! De même, pourquoi affecter un collègue victime d'une mesure de carte scolaire sur « *vu 0* » alors qu'il pourrait être réaffecté dans la commune de l'établissement perdu ?

Cette année encore, les autorités académiques ont fait le choix de valoriser certaines demandes de vœux précis vers les **établissements REP +**. Cependant, des postes REP + sont attribués sur vœux larges ou même en extension, notamment dans les établissements les plus excentrés.

Nous espérons, monsieur le recteur, obtenir des réponses à nos questions dans un esprit d'ouverture et de dialogue.